

IV- PERSPECTIVES

Dans le souci de l'atteinte de la sécurité alimentaire, des visions stratégiques seront mises en œuvre par l'ODRS parmi lesquelles :

- la promotion de la mise en place d'un pôle de croissance agricole économiquement rentable dénommé « AGROPOLE » qui demande l'intervention de tous les acteurs des différentes filières agricoles axée sur le partenariat public-privé ;
- l'augmentation des superficies aménagées pour les cultures irriguées et la réhabilitation des infrastructures de production existantes (réhabilitation des infrastructures : périmètre aval de Sélingué, son extension et l'aménagement de la plaine de Kotouba dans le cadre du projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire par le Développement des Cultures Irriguées (PRESA-DCI) ;
- le développement des chaînes de valeur à travers la promotion des innovations techniques, le renforcement de capacités et l'appui aux initiatives locales et à la gouvernance dans le cadre du PRESA-DCI ;
- la construction du barrage/seuil de Kourouba sur le Sankarani au niveau du périmètre de Maninkoura en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau de ce périmètre avec une possibilité d'extension de 5 000 ha à aménager ;
- la poursuite du renforcement de capacités de l'encadrement et des producteurs ;
- l'augmentation de la production et de la productivité agricole à travers la diversification des cultures ;



Parcelle de banane dans le périmètre irrigué de Sélingué dans le cadre de la diversification des cultures



Parcelle de maïs dans le cadre de la diversification des cultures

- la création des centres ruraux de prestations ;
- la prise en compte de façon permanente des préoccupations des femmes et des jeunes pour leur intégration permanente dans le processus de développement en vue de la lutte contre la pauvreté ;
- la mise en exploitation des infrastructures portuaires et piscicoles à travers le partenariat public-privé contribuera à une meilleure valorisation des produits halieutiques et piscicoles



Poissons pêchés dans le lac de Sélingué

- des dispositions sont entrain d'être prises pour l'immatriculation des terres de la zone d'intervention de l'ODRS avec l'Etat et les Collectivités locales afin de garantir la sécurité foncière au niveau des petites exploitations agricoles et d'encourager l'investissement privé à travers le partenariat public privé ;
- Organisation de la zone de l'ODRS en AGROPOLE de la Région Sud du Mali.



MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

OFFICE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE SELINGUE



DIRECTION GENERALE SELINGUE

Tél.: 21 65 02 57 / Tél/FAX : 21 65 02 23

Antenne Bamako

Tél : 20 22 54 03 / FAX : 20-22-83-08

odrs1996@yahoo.fr

L'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS) est un Etablissement Public à caractère Administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a été créé par la loi n° 96-042/AN-RM du 07 Août 1996. La tutelle est assurée par le Ministère en charge du Développement Rural.

I- ZONE D'INTERVENTION

La zone d'intervention de l'ODRS couvre une superficie de 440 000 ha s'étendant de la frontière Guinéenne à la confluence Sankarani et du Niger à Kourouba. Sur le plan administratif, elle s'étend sur deux (2) Régions (Koulikoro et Sikasso), quatre (4) Cercles (Kati, Kangaba, Yanfolila et Bougouni) et dix neuf (19) Communes.

Elle couvre :

- les plaines du Ballé et du Sankarani en amont du barrage de Sélingué ;
- le lac de retenue, sa zone d'inondation et les périmètres aménagés au pied du barrage ;
- la vallée du Sankarani et ses plaines inondables aménagées ou à aménager en aval du barrage jusqu'au confluent avec le fleuve Niger à Kourouba ;
- le bassin versant du Sankarani et du Balé.



Zone d'intervention de l'ODRS

II- MISSIONS

Les missions de l'ODRS sont décrites par l'article 3 de sa loi de création. Il s'agit de :

- promouvoir le développement des cultures irriguées et sèches ;
- assurer le conseil rural et la formation ;
- gérer l'eau du périmètre aval et les terres aménagées ou à aménager ;
- assurer l'entretien et la maintenance du réseau d'irrigation, de drainage et des ouvrages y afférents (périmètres actuels et futurs) ;
- assurer la maîtrise d'œuvre déléguée pour les études et les travaux ;
- assister les associations villageoises, les tons villageois et les groupements ruraux ;
- valoriser la retenue du barrage par la réalisation et la gestion d'ouvrages portuaires ;
- gérer les ressources naturelles du bassin versant (Sankarani et Ouassoulou-Balé) ;
- assurer le suivi environnemental ;
- développer la pisciculture et la pêche.



Cages flottantes sur le lac de Sélingué
Promouvoir la pisciculture dans le cadre de l'augmentation de la production et de la productivité de la pêche à l'ODRS.

III- POTENTIALITES

Pour la réalisation de ces objectifs, des potentialités s'offrent à l'ODRS à savoir :

- une isohyète pluviométrique comprise entre 850 mm et 1200 mm de pluies par an réparties sur 5 à 6 mois favorisant ainsi une diversification des cultures ;
- le lac de retenue de Sélingué : 80 km de long, 409 km² de surface avec une capacité de plus de deux (2) milliards de m³ d'eau. Le lac constitue une véritable ressource pérenne en eau de surface pour développer et promouvoir les activités aquacoles comme la pisciculture en cages flottantes ;
- la disponibilité en électricité à partir du barrage de Sélingué (puissance totale installée : 46,2 MW) ;
- les fleuves Sankarani et Ouassoulou Balé et leurs plaines inondables de près de 50 000 ha. Les études d'identification ont permis de localiser une vingtaine de plaines aménageables, petites et grandes, totalisant plus de 20 000 hectares de terres, dont près de 9 500 hectares situés en amont du barrage et plus de 10 500 hectares en aval. Sur ce potentiel formellement identifié, une douzaine de plaines ont fait l'objet d'études d'aménagement jusqu'au niveau du dossier d'appel d'offres, soit une superficie totale de 5 500 ha. Ainsi, deux (2) grands périmètres en maîtrise totale avec une superficie nette exploitable de 2 294 ha, dont Sélingué (1 200 ha) et Maninkoura (1 094 ha) ont été aménagés avec l'aide de l'Etat et des partenaires financiers (BAD). Ces deux périmètres contribuent de façon significative à la satisfaction des besoins alimentaires des populations en riz et d'autres cultures de diversification. Ils constituent également l'une des principales sources de revenu des populations.



Repiquage du riz dans le périmètre irrigué de Sélingué